



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 25 centimes.

FRANCE. — PARIS, 27 JANVIER.

M. le comte Molé, président du conseil et ministre des affaires étrangères, se trouve atteint de la maladie régnante. Il a été retenu hier chez lui par un grand mal de tête accompagné d'une fièvre assez forte.

M. le duc de Lavauguyon, ancien duc et pair, vient de mourir à Paris, il était le dernier de son nom; il était fils du duc de Lavauguyon, ancien ambassadeur en Espagne, sous la monarchie et petit-fils de M. le duc de Lavauguyon, gouverneur des trois rois, Louis XVI, Louis XVIII, et Charles X.

M. le lieutenant de pontonniers Laity, l'un des accusés de Strasbourg, est arrivé à Paris.

On écrit de Bayonne, le 25 janvier : Une dépêche télégraphique arrivée à Bayonne prescrit l'envoi immédiat d'effets d'équipement de la légion étrangère. On assure que le gouvernement français s'est prêté à une opération financière pour assurer la solde de cette légion.

Bulletin de la bourse du 30. — Jamais stagnation n'a pas été plus complète la veille d'une liquidation. L'actif s'est tenu aux mêmes cours que samedi, sans affaires. On s'entretenait beaucoup d'un article du journal *El Mundo*, qui se publie à Madrid, et dans lequel on explique le déficit énorme que Mendizabal aurait amené dans le trésor avec ses projets financiers. Cet article est, dit-on, sorti de la plume d'un homme qui était attaché à l'administration des finances, et qui, par sa position, a pu se rendre compte des résultats désastreux qu'amèneraient infailliblement les moyens employés par Mendizabal pour se procurer de l'argent. Cependant, comme on n'a vu à la bourse, dans cet article, qu'une vengeance exercée contre le ministère, les fonds espagnols sont restés stationnaires.

Les actions de la Société Générale de Belgique ont été cotées à 1565, 70; et sont restées à 1560.

BELGIQUE.

Bruxelles, 29 janvier. (Trois heures.) Bourse pour ainsi dire nulle, personne n'ayant voulu engager d'affaires avant de connaître la cote de Paris, qui est arrivée à 2 heures et demie. Le cours des obligations Ardoin, un instant nominal à 25 1/2 est resté 25 3/8 argent au 6 prochain. La liquidation du jour s'est parfaitement opérée.

Les principaux capitalistes et spéculateurs ont signé l'engagement d'honneur, de stipuler dans les marchés à partir de demain, que les intérêts courants depuis le premier janvier, sur les actions de la Banque de Belgique et de la Société des actions-réunies, seraient bonifiés aux vendeurs au-dessus du prix fixé dans les contrats.

Amsterdam, 29 janvier. (Société des effets.) — Dette active 2 1/2 p. c. 53 1/2; Ardoin 25 1/8 dit coupons 12. Londres, 28 janvier. (4 heures.) — Consolidés 89 1/2 5/8 ex-divid., belges 102; hollandais 2 1/2 p. c. 54; espagnols active 25 5/8 à 7/8; passive 7 1/8, différée 12 3/8, portugais 5 p. c. 48 1/2, 3 p. c. 31. (Mercure.)

Le rapport de M. Desmazières au nom de la section centrale sur le budget de la guerre a été distribué ce matin. Le chiffre demandé par le ministre était de 33,380,000; la section centrale propose fr. 37,756,086, c'est-à-dire une diminution de fr. 622,914. La question des cotichettes est longuement controversée, mais il paraît que la question du service de santé n'était pas aussi étudiée, car la section centrale s'est payée des réponses les plus spécieuses. Le ministre de la guerre a refusé communication du rapport des trois généraux sur la question de M. Vlemminckx, alléguant que cette pièce n'était pas destinée à la publicité. On ne de-

UN SUICIDE EN 1700.

Quand la religion demeure impuissante à prévenir un crime, quand la loi, devenue atlée, ne se donne plus la peine de le punir, c'est à la moralité d'un peuple qu'il appartient de se défendre contre les atteintes portées à son existence, comme à celle de la civilisation tout entière.

Le suicide en offre un exemple : qui n'est profondément affligé de ce déplorable égarement qui vient enlever chaque jour de hideuses et regrettables victimes aux rangs divers d'une population aveuglée? qui n'a, dans la solitude de son cœur, cherché les moyens d'extirper cette lèpre immonde qui ronge incessamment la grande famille européenne?

Il faut cependant l'avouer, la presse, cette sauvegarde de toutes les libertés politiques, cet apôtre de chaque jour, qui prêche à toute heure, en tous lieux, le noble évangile égalitaire, la presse semble en quelque sorte complice du crime de lèse-humanité contre lequel elle devrait armer et unir ses plus généreux efforts. A l'encontre, elle saisit avec une rapide avidité les détails les plus minutieux du crime offert chaque matin à ses colonnes; elle le pare, elle l'embellit, elle le choie et le jette tout plissant d'un fautive intérêt à l'avidité curieuse de son peuple d'assidus lecteurs. Qu'un brave ouvrier tombe et soit écrasé sous les roues de quelque brillant équipage, trois lignes suffisent à en donner la nouvelle; mais qu'un jeune éhonté, qu'un adolescent fou d'amour, qu'un soldat sans force et sans cœur se retranchent volontairement de la vie, les journaux vont hausser la voix pour plaindre et justifier la victime; on fouille dans les poches du cadavre, on retourne son portefeuille; on furette dans tous ses tiroirs; et, si quelque triste fragment de mauvais vers, quelque plate pensée matérialiste se trouvent au milieu de ces guenilles, on leur ouvre la publicité, on les commente, on les annote, le suicide est

vait, paraît-il, y donner suite que pour le cas où elle eut innocemment MM. Vlemminckx, Tallois et consorts (Belge)

— On lit dans l'Indépendant ;

Dimanche à deux heures, a eu lieu la distribution des prix à l'Institut des jeunes aveugles et des jeunes sourds-muets. Cette solennité avait attiré un nombreux concours de spectateurs parmi lesquels nous citerons MM. les ministres de l'intérieur et des finances, M. le comte de Mérode, ministre d'état, et M. le gouverneur de la province du Brabant.

M. Rodenbach a ouvert la séance par un discours d'une extrême simplicité, dans lequel il indiquait l'origine de l'instruction des aveugles et des sourds muets.

Après le discours de M. Rodenbach, un jeune aveugle a exécuté sur le piano, avec beaucoup de justesse, l'ouverture de *La Dame Blanche*. Puis un sourd-muet, âgé de 18 ans, qui n'est dans l'établissement que depuis sept mois, a été amené devant le tableau.

Ce jeune homme ne connaissait pas une seule des lettres de l'alphabet il y a sept mois, aujourd'hui il écrit avec une correction remarquable et sans la moindre faute d'orthographe.

Lorsque les Hollandais attaquèrent Louvain, son père, ardent patriote, prit les armes et marcha contre eux; il le suivit, et dans le combat le père faisait feu et l'enfant de onze ans chargeait l'arme. Il a été blessé à côté de son père.

Les ministres, en se retirant, ont vivement exprimé à M. Rodenbach, au père supérieur et aux frères ses collaborateurs, toute la satisfaction qu'ils avaient éprouvée.

— L'énorme bâtiment de la brasserie nationale, sur le quai de Molenbeck, est terminé, sous le rapport de la maçonnerie et de la toiture. Les travaux intérieurs ne tarderont pas à commencer.

— Un arrêté royal du 31 décembre 1836, fixe la répartition entre les provinces du secours de fr. 300,000 alloués au budget de l'état de 1836, en faveur des belges nécessiteux victimes de l'agression hollandaise. La province de Brabant est comprise dans cette répartition pour une somme de fr. 22,290, qui vient d'être mise à la disposition de M. le gouverneur, pour être distribuée aux ayant-droit.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du 30 janvier. — La séance est ouverte à midi et quart. M. Duvivier fait un rapport sur le projet qui a pour but de rendre définitive la loi provisoire de 1834, qui autorise le gouvernement à accorder la franchise des droits d'entrée aux machines, mécaniques, etc., venant de l'étranger.

Le rapport sera discuté après le vote du budget des affaires étrangères. Un second rapport est présenté par M. Vanhoebrouck de Fliennes, sur le projet de loi relatif à la taxe des barrières, et un troisième par M. Heptia, sur le budget du ministère de l'intérieur. On en fixera ultérieurement la discussion.

On reprend ensuite la discussion du budget des affaires étrangères. M. de Brouckere récite plusieurs assertions de M. de Theux, qui aurait mal interprété le discours qu'il a prononcé dans la dernière séance et réfute les arguments du ministre relatifs aux nouvelles attributions du ministère.

M. le ministre a prétendu, dit-il, que j'aurais insinué qu'il est un homme ambitieux, et il en a pris texte pour prouver qu'il n'était pas ambitieux et il en a appelé au témoignage de ses collègues. Mais je ne m'étais pas permis la moindre insinuation.

un martyr qui occupe les loisirs du cirque; sa nécrologie tient une place honorable entre le premier Paris et la séance de quelque chambre; il a de l'immortalité pour tout un jour!

Qui oserait affirmer que là n'a pas été la cause inconnue de tant de morts, de tant de folies chez ces malheureux qui veulent faire retentir leur nom à tout prix?

Certes, à de pareils excès on doit désirer un remède; non pas qu'on doive regretter la claque vengeresse qui promenait au temps de nos pères le corps du suicidé par les carrefours. Les coutumes en désétude ne peuvent, non plus que les lois vieilles, venir en aide à l'humanité progressive. Mais si par une loi digne de Sparte et de Rome républicaine, on proclamait le suicide crime de lèse nation; si, par une disposition de cette loi, le corps du suicidé devait appartenir sans réserve aux amphithéâtres d'anatomie, que le pauvre peuple défraie seul abondamment jusqu'à ce jour; s'il était enjoint à la presse de ne plus flétrir ses feuilles des hideuses hécatombes de morts volontaires; si la sainte et inviolable égalité présidait à l'exécution de ce châtement posthume, et confondait austèrement sur la table de marbre de l'école, le prince du sang royal, l'agioteur, le militaire et l'artisan; certes le monstre diminuerait à vue d'œil, et disparaîtrait peut-être bientôt du sein de nos cités qu'il déshonore et plonge dans le deuil.

Le fait que nous allons rapporter, et dont les détails nous sont adressés par notre correspondant de Béthune, s'est passé il y a près d'un siècle et demi; la France comptait alors vingt-six millions d'habitants, et (nous en avons recherché la preuve dans les archives) de 1700 à 1718, il n'y avait eu dans tout le royaume que quatorze suicides!

Le lecteur en face du curieux arrêt rendu alors, se rendra peut-être compte des causes d'un si heureux résultat.

Pierre Verd, carabinier dans la brigade d'Aubeterre, avait rejoint,

M. Desmaret de Biesme: Je ne prése: terai que de courtes observations. Quant à la nouvelle division du ministère de l'intérieur, je l'approuve loin de la blâmer, d'autant mieux que je l'ai provoquée en diverses occasions. Le ministère de l'intérieur se trouvait tellement surchargé qu'il était devenu nécessaire de le scinder, et les travaux publics sont assez importants en Belgique pour former des attributions séparées, mais pour ma part, j'aurais désiré que le ministère des affaires étrangères ne fût pas supprimé. C'est été, il est vrai, un ministère de plus, mais cette considération ne devrait pas arrêter le gouvernement, alors que cette dépense devrait être utile au pays.

Les observations que je fais se rapportent à nos légations; M. Gendebien nous a dit-avant-hier que notre ministre à Berlin avait été obligé de quitter sa résidence. Je crois que le fait n'est pas exact, mais je pense qu'il serait convenable que nous eussions toujours un envoyé à Berlin. Il y a un an et demi on nous représentait comme urgent d'envoyer un ambassadeur à Rome, et cet ambassadeur n'est pas encore parti. J'en ignore les raisons; si on peut se passer de ministres, que l'on convertisse le secrétaire en chargé d'affaires, mais que nous soyons représentés. Il en est de même de la Suède: il est absolument nécessaire que nous y ayons un agent. Le souverain est vieux, et il serait possible que sa mort amenât de grandes complications. La Belgique n'y jouera pas un rôle politique, mais au moins faut-il que nous ayons quelqu'un qui puisse protéger notre commerce.

M. de Theux: L'honorable préopinant me fournit l'occasion de répondre à une insinuation émise dans le discours de M. Gendebien, relativement à notre ambassadeur à Berlin. Je puis assurer à la chambre que notre ministre plénipotentiaire à Berlin n'a nullement quitté sa résidence par un motif politique, mais uniquement parce qu'il a sollicité un congé du gouvernement. Loin qu'il y ait des motifs politiques je puis déclarer que le ministre jouissait à Berlin de la plus grande considération.

En ce qui concerne l'Italie, depuis la nomination du ministre, le besoin de laisser encore quelque temps entre ses mains le gouvernement de la Flandre orientale, et ultérieurement la nécessité où il se trouvait de régler quelques intérêts de famille par suite du décès de son beau père, ont empêché son départ; mais son départ aura lieu immédiatement; je puis en donner l'assurance à la chambre. Gendebien: Je demanderai à M. le ministre qu'il veuille bien nous dire si récemment on n'a pas reçu de la Prusse une communication contenant des menaces pour le cas où le gouvernement ne ferait pas incessamment liquider les indemnités des sujets prussiens pour leurs marchandises qui ont été incendiées dans l'entre; ôt d'Anvers par le bombardement de Chassé.

M. de Theux: Il n'est rien. Le gouvernement prussien a adressé au gouvernement belge des réclamations de la même nature que les autres puissances, et dans des termes convenables. Il en sera question lors de la loi sur les indemnités; et je communiquerai alors à la chambre toutes les réclamations qui nous ont été adressées tant de l'extérieur que de l'intérieur.

M. Devaux: Je viens appuyer les observations que vous a présentées un orateur sur la formation d'un nouveau département. A mon avis, il y a assez d'affaires au ministère de l'intérieur pour nécessiter deux départements.

Quant au défaut de connexité qu'on reproche au département réunissant les affaires étrangères et l'intérieur, je dois dire qu'à mon avis, ce défaut existait déjà, et qu'il n'est pas nouveau pour moi. J'approuve la création d'un nouveau ministère, et je ne le cache pas, je suis heureux d'y voir entrer un homme d'un aussi haut mérite, et qui y saura mettre en œuvre les capacités qui le distinguent et les opinions politiques qu'il professe et qui sont celles que j'ai toujours soutenues dans cette chambre.

On a critiqué la nouvelle combinaison. La formation des cabinets dans tous les pays constitutionnels a toujours été difficile; il est très-souvent nécessaire que les choses subissent la loi des hommes; il y a des nécessités sous lesquelles il faut plier; nous autres, représentants, nous ne sommes guère propres à les juger. Aussi ne suis-je nullement d'avis d'attaquer la combinaison nouvelle. Je dois dire cependant que si on devait la regarder comme une mesure permanente, je la trouverais peu convenable et même dangereuse. Comme chose nécessaire, je l'admets; mais, comme député, je dois dire qu'elle offre les plus grands inconvénients et que le gouvernement doit s'empresse d'y porter remède et de rétablir un ministère des affaires étrangères.

Je reconnais qu'un trop long interim pour les affaires étrangères pouvait offrir des inconvénients et qu'il a été préférable de donner au

vers la fin de 1699, son régiment, en garnison à Béthune. Né sous le beau ciel de Provence, Pierre Verd n'avait pas quitté sans larmes et sans regrets la maison paternelle: son cœur était d'ailleurs déchiré par une double et cruelle souffrance; il aimait, il était aimé, et son absence allait plonger à la fois dans la douleur sa mère dont il était chéri, et la jeune fille à qui son sort devait s'unir.

Il fallait partir cependant! Après avoir tristement traversé la France presque entière, le pauvre milicien arriva à Béthune, et fut immédiatement incorporé dans le régiment.

Quel contraste ne trouva-t-il pas! A Marseille, dans sa belle ville, la liberté d'abord, puis des nuits tièdes, des brises embaumées, la mer brillante qui joue sur les cailloux d'un rivage planté de citronniers et de grenadiers en fleurs; le sourire de sa maîtresse, les caresses d'une mère chérie, un travail gai, facile, généreux... A Béthune, la servitude militaire, un ciel sombre et froid, un vent qui pénètre; des caporaux grossiers, des factions sur les remparts, des patrouilles aux marais honteux.

Le malheureux provençal croyait avoir passé dans un autre monde.

Ses camarades cependant l'excitaient à jouir des délassements permis au soldat; ils l'invitaient à se livrer à leurs jeux; ils voulaient l'initier aux plaisirs de l'escrime et de la taverne. Le pauvre Pierre restait appuyé contre les piliers de la chambre; là, les yeux fixés, la tête penchée sur la poitrine, il songeait à sa patrie absente, à ses amours évanouis, à sa vieille mère, qui priait sans doute pour lui, agenouillée dans quelque coin de la maison devenue déserte.

Le printemps revint à Béthune, et avec lui les hirondelles, que Pierre regarda voler en pleurant, car elles avaient traversé Marseille: les soldats, au lieu de faire une heure de faction aux murailles, en

ministre qui le remplissait un titre, qui toutefois ne présente pas une mesure définitive.

En effet une composition semblable me présente des inconvénients pour l'intérieur et pour l'extérieur.

Je ne pense pas qu'ôter au ministre de l'intérieur les branches relatives aux travaux publics pour les remplacer par les affaires étrangères, ce soit diminuer sa besogne. Infailliblement, à mon avis, ou l'intérieur sera sacrifié à l'extérieur, ou l'extérieur à l'intérieur, ou les deux départements en souffriront.

Un ministre de l'intérieur, et c'est l'inconvénient que j'examine d'abord, doit passer la plus grande partie de son temps dans les chambres. Dans les autres pays, ils ont ordinairement des auxiliaires, des ministres d'Etat, des conseillers d'Etat, etc.; or, rien de cela n'existe ici. Il résultera, par suite du trop d'occupation, que les affaires seront remises entre les mains des gens de bureau. Et notre pays est un de ceux où une telle mesure serait la plus nuisible, parce que nos employés sont trop peu payés. D'ailleurs ainsi la routine se maintient et on doit craindre de voir manifester la répugnance ordinaire des employés pour les améliorations.

Si j'examine les inconvénients qui résultent de la nouvelle combinaison pour les affaires étrangères, je les trouve plus graves encore. Je me rappelle qu'au congrès on proposa, moitié sérieusement, moitié plaisamment, la suppression du ministère des affaires étrangères; dans un temps pareil, je concevais une pareille proposition; mais maintenant ce ne serait plus admissible. Si la combinaison actuelle n'est pas une suppression du ministère des affaires étrangères, c'est quelque chose qui y ressemble un peu. On prétend qu'il n'y a rien à faire dans ce département; il y a manière et manière de remplir ces fonctions, mais je crois qu'il s'y présente beaucoup d'affaires importantes, et qu'un homme qui comprendrait bien sa besogne, y trouverait de quoi s'occuper. Si on ne veut traiter des questions diplomatiques qu'à mesure qu'elles se présentent, si on ne veut rien préparer, influencer d'avance sur rien, ce sera vite fait; mais je crois que ce n'est pas ainsi que vous comprenez les devoirs d'un ministre.

Certainement il n'y a pas un grand travail de bureau; mais s'il n'y a pas un tas de papiers à signer, il y a à préparer les choses les plus importantes pour le pays. C'est ainsi qu'une dépêche, qui aura coûté deux ou trois mois de recherches et de peines, viendra aboutir à deux ou trois lettres. Aujourd'hui, nos affaires avec la Hollande sont calmes, et on pourrait croire pour cela que la besogne d'un ministre des affaires étrangères est assez restreinte. Moi, je regarde la question hollandaise comme une des plus faciles; là il n'y a qu'un parti à prendre; la route est tracée. Mais l'important, c'est notre rôle politique par rapport aux grandes puissances de l'Europe. Par sa position, la Belgique est appelée à jouer un grand rôle diplomatique; située entre trois grandes puissances, qui doivent rechercher son alliance avec avidité, elle doit avoir des hommes capables de la maintenir entre tous les écueils. Ce qui peut nous compromettre, c'est la guerre et la diplomatie; je dirai même, c'est surtout la diplomatie, car la moindre imprudence peut entraîner les plus graves inconvénients. C'est ainsi que la Hollande a payé au dernier siècle par la ruine de son commerce ses imprudences diplomatiques.

Maintenant l'horizon est calme, mais en sera-t-il toujours ainsi? La mort d'un monarque, une guerre, le bouleversement d'un pays peuvent compliquer nos affaires. Et je vous parlerai d'une idée qui a été souvent manifestée; c'est qu'au moindre bouleversement, l'Europe doit subir un remaniement complet. Ne faut-il donc pas se prémunir? Le ministre des affaires étrangères, en temps de paix, me paraît seul tenir en main l'avenir de notre indépendance nationale. Seul il est appelé à prévenir les dangers, et je ne crois pas que ce soit trop de l'esprit d'un homme pour une question aussi grave.

Messieurs, nous sommes nés d'hier; nous sommes jeunes en matière de gouvernement; mais c'est surtout pour les affaires étrangères que je dirai ceci; des administrateurs, on en a toujours trouvé en Belgique; dans les affaires étrangères, au contraire, il n'y a rien de fixé, nous n'avons pas de ligne politique tracée; nous sommes mal connus à l'étranger; et il y va de notre intérêt d'être bien connus et de bien connaître les autres.

Pour cela, vous conviendrez qu'il faut un esprit libre; il doit remplir de si importantes fonctions, de si grandes choses, qu'un ministre surchargé de besogne serait incapable de bien remplir ses devoirs.

Je vous disais pour l'intérieur, qu'un ministère surchargé devait être administré par les bureaux; l'inconvénient serait bien plus grand à l'extérieur, où tout est au préjudice du pays.

Ainsi lorsque le jour du danger sera venu, nos ambassadeurs n'ayant pas les instructions suffisantes, n'étant pas conduits par une main ferme, auront compromis les intérêts du pays. Comment fera-t-il le ministre surchargé pour suffire à ces entretiens de tous les jours avec les ambassadeurs, ou un mot échangé, une mauvaise réception peut envenimer des soupçons?

Si nous voulons être traités avec dignité par les puissances, traitons-les avec dignité; et pour cela il ne convient pas de faire du département des affaires extérieures une subdivision de celui de l'intérieur; nous ne devons pas faire ce qui ne se fait nulle part.

En résumé je crois qu'on a bien fait de créer un nouveau département pour diminuer les affaires nombreuses de l'intérieur. Mais je crois qu'il faut créer un sixième ministère, et ce n'est pas trop dans un pays où il n'y a ni ministre d'Etat, ni conseil d'Etat. On a désiré la réunion du commerce aux affaires étrangères; je craindrais aussi cette réunion; je vous deux choses entièrement différentes dans le commerce et dans les relations diplomatiques. Quant à la question d'économie, je ne crois pas que ce soit là ce qui doit nous arrêter dans une pareille question; elle est peu de chose, elle se réduit à un traitement de ministre et à un logement.

Je ne critique pas ce qui a été fait, parce que je le regarde comme

fiérait deux, preuve la plus irréfutable, dans le métier de la guerre, du retour de la belle saison.

Pierre Verd parut se ranimer un peu sous l'influence du soleil de mai; déjà sa gaité méridionale se trahissait par quelques spirituelles à l'illies, et ses camarades se réjouissaient de le voir devenir tout à fait soldat, quand au matin, le brigadier de semaine, en faisant la visite des écuries, le trouva pendu, en face du râtelier aux fourrages; à une des chevilles qui servaient à ranger les selles et les harnais.

On accourut de tous côtés aux cris du brigadier: on détacha le corps; il était glacé! Le premier soleil de mai avait tué le pauvre Pierre!

Les magistrats de la ville et les chirurgiens de l'échevinage et du régiment furent appelés. On commença par procéder au choix d'un curateur au corps du défunt; puis un procès verbal fut dressé contradictoirement avec le curateur élu: il résulta d'une double enquête la preuve que la jarretière à laquelle le cadavre avait été trouvé appendu était celle même du défunt, dont le corps ne présentait aucune marque de violence. Le procureur du roi de l'échevinage de Béthune, ayant refusé de donner suite à cette information, et ses assesseurs dans le même but, s'étant dits les uns malades, les autres absents, le sieur Jean François Poëtar fut commis pour faire les poursuites et diligences, et, le 12 mai de l'an 1700, comparut à la barre de l'échevinage, jugeant à la censure du grand bailli, le curateur du défunt, pour répondre aux réquisitions que la partie publique se proposait de prendre à la charge du cadavre de Pierre Verd, accusé de s'être étranglé, défilé et homicidé pendant la nuit du 10 du mois de mai.

L'intérêt qu'avait inspiré Pierre Verd, et la nouveauté de la procédure, avaient attiré à l'échevinage un grand concours de gentilshommes, de militaires, de bourgeois et d'habitans de la campagne.

Lecture faite du procès-verbal de l'état où s'était trouvé le cada-

temporaire, et je ne fais aucun reproche à personne; mais j'ai cru de mon devoir de représentant de ne pas laisser passer une chose qui me paraît inconvenante, sans dire mon opinion.

M. Gendebien pense qu'il aurait mieux valu créer de suite un 6^e ministère, puisque c'est là que doit aboutir la combinaison actuelle du cabinet. Revenant dans la discussion générale, il critique encore la mission de famille de notre envoyé à Lisbonne, mission qui a duré dix mois pour complimenter la jeune reine. Il rappelle ensuite qu'en Amérique, des droits en trop avaient été perçus sur des marchandises belges. Restitution de ces droits avait été ordonnée, et nous ne savons pas encore ce qui s'est passé.

Il soutient ensuite que la réclamation du gouvernement prussien n'est pas faite en termes si convenables, mais bien en termes très-menaçans. On y parle même d'user de représailles.

Après quelques autres explications, la discussion générale est close.

Chapitre Ier.

Art. 1er. Traitement du ministre, 21,000 fr.

M. le ministre des finances propose d'ajourner cet article, puisqu'il devra être transporté au ministre des travaux publics.

M. de Brouckère: Je demande au contraire que la chambre vote ce chiffre, car l'ajourner serait déclarer qu'elle ne veut pas que pendant l'année entière il y ait un ministère des affaires étrangères.

M. de Theux: Messieurs, nous nous présentons à la chambre avec les titres et les attributions que le roi a bien voulu nous confier. Si vous votiez dans le sens proposé par M. de Brouckère, je déclare que nous regarderions ce vote comme le retrait de votre confiance.

M. de Brouckère déclare n'avoir pas voulu en faire une question de cabinet. La déclaration faite par le ministre le force à retirer sa motion; il trouvera bien le moyen pour que la chambre se prononce sur la récomposition du cabinet.

L'ajournement proposé est adopté.

Art. 2. Traitement des fonctionnaires et gens de service, 42,000 fr. M. le ministre des affaires étrangères propose de réduire 4,000 fr., destinés aux gens de service de la marine; le chiffre réduit à 38,000 fr. est adopté.

Art. 3. Matériel, 15,000 fr.; à déduire 3,000 fr. pour la marine, reste 12,000 fr. — Adopté.

Art. 4. Achat de décorations de l'ordre Léopold, 17,000 fr.

Chap. II. — Traitement des agens diplomatiques.

France, 58,000 fr.; Grande-Bretagne, 80,000 fr. — Adopté. Prusse, 51,500 fr.

M. de Brouckère demande si l'envoyé à Berlin n'a pas témoigné le désir de résigner ses fonctions.

M. le ministre des travaux publics: Il est vrai que notre envoyé a exprimé le désir de ne pas retourner à Berlin; mais les lettres de rappel n'ont pas encore été notifiées; ainsi il est inutile de dire, pour qui connaît l'honorable M. de Baillet, qu'il ne touche maintenant aucun traitement. — Le chiffre est adopté.

Italie, 40,000 fr.; Autriche, 30,000 fr.; Etats-Unis, 25,000 fr.; Brésil, 21,000 fr.; Portugal, 45,000 fr.; Espagne, 15,000 fr.; Suède et Danemark, 15,000 fr.; Grèce, 15,000 fr. — Adopté.

Chapitre III.

Article unique. — Traitement des agens politiques en activité, de retour de leur mission, sans qu'ils soient remplacés, 10,000 fr. — Adopté.

Chapitre IV. — Chapitre unique.

Traitement à allouer à quelques agens commerciaux, 60,000 fr.

La section centrale a promis de réduire ce chiffre à 30,000 fr. Le ministre s'y rallie.

M. de Brouckère appelle l'attention du ministre sur la nécessité d'avoir un agent commercial à Constantinople.

M. le ministre des affaires étrangères: Notre intention est bien de nous occuper de l'établissement de nos agens consulaires, mais je ne suis pas à même de dire dès-à-présent si nous en aurons cette année à Constantinople.

M. Desmanet de Biesme demande que l'on agisse de réciprocité avec la France relativement aux passeports. Si la France prend des droits de visa, la Belgique doit aussi en prendre.

M. le ministre des travaux publics: La France est le seul pays qui perçoive ces droits; la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre ne perçoivent pas ces droits. Nous avons déjà pensé à user de réciprocité avec la France, mais le gouvernement français a demandé que cette résolution fut suspendue, en faisant espérer que la Belgique obtiendrait la remise de ces droits ou au moins une diminution considérable.

M. Gendebien pense qu'il devrait être interdit aux agens consulaires de faire aucun commerce.

M. le ministre des affaires étrangères: Pour imposer cette interdiction absolue, il faudrait pour les rétribuer des sommes considérables. En France les traitemens des agens consulaires excèdent au budget 1,670 mille fr., en Angleterre 2,600 mille fr.

M. Lebeau demande pourquoi un Français qui vient en Belgique avec un passeport visé à l'ambassade belge, est obligé de prendre en Belgique un passeport à l'intérieur, ce qui peut gêner beaucoup les voyageurs.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères déclare que c'est uniquement pour agir de réciprocité avec la France, et il ne se départira de cette mesure réciproque qu'autant que la France offrira plus de facilité aux voyageurs belges.

Le chiffre de 30,000 fr. est adopté.

Chapitre V. — Frais de voyage des agens du service extérieur; frais de courriers, estafettes et courses diverses, 70,000 francs. — Adopté.

Chapitre VI. — Frais à rembourser aux agens du service extérieur, 50,000 francs. — Adopté.

Chapitre VII. — Missions extraordinaires et cas imprévus, 60,000 francs. — Adopté.

vre, contenant le rapport du chirurgien juré, de l'ordonnance du curateur audit cadavre, et des informations sur les lieux, on procéda à l'interrogatoire du curateur, qui dénia s'être pendu, et donna l'explication de sa mort, soit accidentelle, soit violente. Les témoins furent alors recollés en leurs déclarations et confrontés audit curateur, qui persista dans ses dénégations et explications. Le commis aux fonctions de procureur du roi entendu, les maires et échevins, de l'avis et conseil du grand-bailli, rendirent l'arrêt suivant:

« Disent et déclarent ledit curateur ses noms et qualités atteint et convaincu de s'être défilé et homicidé soi-même, s'étant accroché à une cheville avec sa jarretière, en sorte qu'il s'est étranglé et suffoqué, dont il est décodé; pour réparation de quoi, ordonnent que sa mémoire demeurera condamnée, déilée et supprimée à perpétuité; et sera son cadavre attaché par l'exécuteur de la justice au derrière d'une charrette et trainé sur une claie, la tête en bas et la face contre terre, par les rues de cette ville jusqu'au lieu patibulaire où il sera pendu par les pieds à une potence qui, pour cet effet, sera plantée audit lieu; et ensuite son corps sera jeté à la voirie, où il restera en proie aux animaux du ciel, sans pouvoir être jamais inhumé; déclarons tous et chacun ses biens acquis et confisqués au profit de Sa Majesté, sur eux préalablement pris les frais et mises de justice. »

Et le 12 du mois de l'année 1700 sur les six heures de l'après midi, cet arrêt ainsi que le constate un procès-verbal dressé par M. Lorne, greffier, était lu à la bretequie de la ville, au son de la grosse cloche, et mis aussitôt à exécution par le maître des hautes œuvres.

(Le Droit.)

Le 21 novembre dernier, à neuf heures et demie du soir, dans le cabaret de M. Delunay, rue du Bac, n° 50, les sieurs Boivin, coiffeur, et Paris, marchand fruitier, jouaient aux cartes; une discussion s'éleva, à propos d'un point contesté, et le second, ap-

Le vote définitif est remis à Mercredi. La séance est levée à quatre heures. — Demain, travail dans les sections.

LIÈGE, LE 1^{er} FÉVRIER.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 31-janvier. — Absens: M. Hanquet. M. Jaume donne connaissance de la correspondance, en voici les principaux objets:

1^o Demande de la veuve du sieur Groutaers, en son vivant employé de l'octroi, tendante à obtenir une pension sur la caisse de retraite.

2^o Demande du sieur Nicolas Legrand, tendante à obtenir la place de commissaire adjoint au commissariat du sud.

3^o Candidats présentés par le bureau de bienfaisance, pour remplacer deux membres du comité de secours de St-Vincent.

4^o Demande de la commission des hospices, tendante à obtenir des supplémens de crédits pour faire face aux dépenses de l'exercice de 1836.

5^o Des fabricans de chandelles demandent que l'on réduise la taxe existante sur la graisse non fondue.

6^o Le sieur Hanquet, maréchal-des-logis de gendarmerie, demande la place de commissaire adjoint au quartier du sud ou d'inspecteur de la voirie.

7^o Le sieur Collard-Denis fait la même demande.

8^o Lettre du conseil de fabrique de l'église de Ste-Walburge appuyant la proposition faite au conseil communal de former une masse commune des revenus des fabriques.

9^o Arrêté de la députation déclarant valide l'élection de MM. Koeler et Cox.

Ces deux nouveaux membres prêtent serment. On aborde la discussion du budget.

M. Lion a la parole. Il lit le budget.

Chapitre Ier. — Recettes extraordinaires.

§ 1^{er}. — Restant disponible des années antérieures.

Excédant du budget de l'année précédente 32,308 21

— Adopté.

Boni de l'exercice pénultième ou reliquat du compte d'administration rendu pour 1835 124,449 23

— Adopté.

§ 2. — Autres recettes extraordinaires.

A recouvrer sur les arrérages inclus 1835 des revenus des chambres, rentes foncières, etc., 650

— Adopté.

Centimes additionnels sur la contribution personnelle et sur le revenu des taxes municipales, pour payer les intérêts et l'amortissement de l'emprunt pour les pillages de mars 1831, 44,650

— Adopté.

Subside du gouvernement pour le collège municipal, 6,350

— Adopté.

Subside du gouvernement pour l'académie de peinture, sculpture, etc., 5,000

— Adopté.

Subside du gouvernement pour les écoles gratuites de filles, 1,000

— Adopté.

Avances par le gouvernement pour aider à achever la caserne des écoliers, 62,180

— Adopté.

Remboursement par le gouvernement de la location du pré Maliva, loué pour les manœuvres de l'artillerie, 281 19

— Adopté.

Subside accordé par la province pour la construction du quai de hallage des Augustins, 84,899

— Adopté.

Remboursement par les compagnies d'assurances pour dégâts occasionnés à la tourrelle de la caserne de St-Laurent par suite d'un incendie, 250

— Adopté.

pelant le premier j... f..., lui arracha son toupet. On appelle la cause.

M. le président Voyons M. Boivin, exposez votre plainte.

— Ma foi non, M. le juge... Tenez, c'était un méchant querelle de voisins; ça aurait dû se terminer où ça avait commencé, au cabaret. Je retire ma plainte.

— C'est fort bien; vous donnez là un excellent exemple: il serait à désirer que beaucoup de gens finissent, et ne viennent pas faire perdre le temps des magistrats à juger de futiles querelles.

— C'est précisément parce que j'ai entendu tous ces autres que vous venez de juger, que je me suis dit: Est-ce que je serai bête comme ça; moi, d'attirer de la peine à un voisin, à un brave homme au fond; car c'est un brave homme M. Paris; et pourquoi? pour une siche bêtise. Ma foi, je retire ma plainte, et voilà ma main, pas de rancune, j'en veux pas du tout.

M. l'avocat du roi. Bravo! bravo! voilà la meilleure manière de finir un méchant procès.

M. le président. Le tribunal vous donne de grand cœur acte de votre désistement... Vous savez que vous aurez à payer les frais... Le tribunal ne peut pas faire autrement.

M. Boivin. A votre aise, je les paierai, j'aime mieux cela.

M. Paris. Du tout, du tout, puisque tu le prends comme ça, c'est moi qui paiera, parce que c'est moi qui t'ai tort. Je l'aurais pas dit si tu avais plaidé, mais puisque tu vas de l'avant, j'apponne pas non plus, c'est moi qui paiera tout.

M. Boivin. Eh bien, soit! C'est demain dimanche, je l'invite à dîner après l'ouvrage.

M. Paris. Convenez, j'apporterai mon plat.

M. Boivin. L'amèneras ta femme, bien entendu.

M. le président. Le tribunal vous renouvelle ses félicitations à tous les deux. Voilà comme de braves gens devraient toujours terminer leurs petits différends.

Les deux parties saluent le tribunal et se retirent bras-dessus bras-dessous, aux applaudissemens de tout l'auditoire.

LE POLITIQUE

Intérêts présumés des sommes versées et à verser à la caisse d'épargnes	10,000
— Adopté.	
Produit des cartes d'entrée à l'hippodrome, au concert et au bal lors des courses de chevaux en août 1836	16,608
— Adopté.	
Intérêts à recevoir de M. Destriveaux, pour terrains sur Avroy lui vendus à terme	442 56
— Adopté.	
Location pendant une année d'une partie de la maison achetée par la Ville à M. Jourdan, pour l'école de filles et l'école gardienne au quartier du nord	750
— Adopté.	
A recevoir de M. Destriveaux à compte du prix des terrains qui lui ont été vendus sur avroy	3,688
— Adopté.	
Vente d'une partie du terrain de la ruelle dite des Béguines, quai St-Léonard.	2,100
— Adopté.	
Produit du restant du mobilier hors d'usage de l'ancien Gymnase, (Lycée)	8,059 05
— Adopté.	
Vente d'un terrain près de l'impasse de la maternité	1,881 69
— Adopté.	
Vente des matériaux des maisons n° 896 à 899 bis et 965 expropriées par la ville pour élargir les abords du pont des Arches	4055
— Adopté.	
Vente des matériaux et du restant de l'emplacement de la maison n° 1021 et 893 bis, située aux abords du pont des Arches	12,600
— Adopté.	
Vente des matériaux des maisons n° 578 à 582 expropriés par la ville pour l'élargissement du tournant de St Hubert.	1,630
— Adopté.	
Vente au sieur Denis Toussaint d'une parcelle de terrain pour réunir à sa propriété rue Lulay des Jésuites	168 40
— Adopté.	
Vente des terrains disponibles par suite de la construction du quai de Hallage	200,000
— Adopté.	
Vente de terrains vis-à-vis les maisons Cockerill et Jacob, rue entre les Deux Ponts des Jésuites	29,200
— Adopté.	
Vente du terrain du collège situé aux Croisiers	400,000
M. Piercot demande qu'on ne porte au budget que la partie du terrain qui sera vendue en 1837. — M. Lion exprime le vœu de voir cette vente s'effectuer dans l'exercice courant.	
— Adopté.	
Vente du terrain de la ruelle des Patients, au faubourg St-Gilles	3,000
— Adopté.	
Vente du terrain de la ruelle dite d'Enfer	2,680
— Adopté.	
Vente de la moitié du terrain du chemin dit Chera près de la Chartreuse	300
— Adopté.	
Vente à M. Dejazaine d'une parcelle de terrain située rue de la Régence	850
— Adopté.	
Amendes et indemnités des frais encourus par le sieur Mention pour défaut de caution fournie à l'adjudication des travaux du chemin de Hallage	1,000
On donne lecture d'une réclamation par laquelle il demande à n'être condamné qu'aux frais de la réadjudication. — Le conseil maintient le chiffre de 1,000 fr.	
Restitution des droits d'enregistrement et d'hypothèque perçus sur les expropriations faites par la ville pour cause d'utilité public.	20,000
— Cette restitution est ordonnée.	
Restitution des droits de cautionnement relatifs à l'adjudication de la construction du quai de hallage.	4,284
— Cette restitution est ordonnée.	
Restant de l'emprunt de 300,000 fls. P.B.	334,920 63
Vente d'un jardin à la porte Ste. Marguerite.	2,535
Vente d'un jardin entre les portes St.-Martin et Ste. Marguerite.	2,820
Vente d'un jardin à la porte St.-Martin, à gauche.	5,220
Vente d'un jardin sur les fossés, entre les portes St.-Martin et Ste. Marguerite.	2,210
Vente d'un jardin aux mêmes lieux.	1,270
Id. id. sur les Remparts, en Bèche.	4,335
Vente d'un terrain vague au Haut-Pré	77 50
Idem. id. Thier de la Fontaine	6,218 50
Idem. id. à St-Nicolas	1,294
Idem. id. derrière St-Pholien	2,700
Idem. id. rue Mississippi	1,600
Idem. id. id.	360
Idem. id. id.	2,100
Idem. id. près du bureau de l'oc-	
troi à Hocheporte	2,064
Idem. id. à droite de la porte de	
Hocheporte	2,400
Idem. id. derrière les murs de	
Hocheporte	1,440
Idem. id. id.	2,706

Vente d'un jardin et maisonnette près la porte Ste-Marguerite.	987
Idem. et cotillage à St-Laurent.	16,997 75
Vente de terrains au Pont Mousset.	11,740
Idem. de l'île Weixhet.	25,455
Idem. près des Grosses Battes.	1,700
Idem. près l'église Ste Foi.	360
Idem. id.	2,480
Idem. derrière les Bayards.	175
Vente d'un terrain à la Boverie.	7,300
Idem. rue de la Platte Pierre.	6,375
Tous les plans de ces terrains en vente sont dressés et on les soumettra successivement à l'approbation de l'autorité supérieure.	
Tous ces articles sont adoptés.	
Total des recettes extraordinaires.	1,541,065 98
Chapitre 2. — Recettes ordinaires.	
Centièmes additionnels aux contributions foncière et personnelle 30,000. La commission propose	
— Adopté.	30,400
Taxes municipales. — Produits.	
Boissons et liquides, fr.	230,000
Comestibles,	266,000
Fourrages,	47,000
Combustibles,	63,000
Matériaux,	75,700
Recettes accessoires,	26,000
Quittances, passavant,	
Expéditions, etc.	33,950
Convois et droits de légés,	25,700
Total	708,000
La commission propose,	767,350
— Adopté.	
Produit présumé de l'abattoir public,	5,800
— Adopté.	
Produit des étaux à la grande halle,	7,800
— Adopté.	
Produit des étaux à la halle de St-Séverin	400
— Adopté.	
Mise en ferme du poids public.	1,520
— Adopté.	
Location des places aux marchés.	7,080
— Adopté.	
§ III. Revenus divers.	
Droit d'expédition des actes de l'état civil.	550
Produit du droit de mutation au grand livre de la dette de la ville.	15
Maisons communales. — Prix de baux.	
Bâtimens à la porte Ste-Marguerite.	47 41
Corps de garde sous les degrés des Tisserands.	6 35
Pièces sous la porte Vivrenis.	94 82
Entre-ôt des accises à St-Thomas.	2,210 58
Partie du couvent des Récollets.	2,539 68
Ancien corps de garde en Bèche.	42 33
Caves sous la grande halle aux viandes.	471 52
Location de l'école tenue par M. Stappers	1,634 49
Location des magasins souterrains de la halle des Drapiers.	425
Loyer du manège à St-Pierre.	250
Ancien bureau des taxes porte d'Avroy.	150
(Nous donnerons demain la suite des articles adoptés dans cette séance.)	

rément à l'avantage du service, mais alors la majoration proposée devient en quelque sorte une rigoureuse indemnité.

Un arrêté de la députation permanente de notre province, en date du 27 janvier, porte que les administrations des bureaux de bienfaisance et des hospices, seront renouvelées intégralement au plus tard, le 1^{er} mai prochain. Chacune de ces administrations sera composée de cinq membres, non compris le bourgmestre.

Conformément à l'art. 84 de la loi communale, les nominations auront lieu sur deux listes doubles de candidats présentées l'une par les membres de ces administrations, l'autre par le collège des bourgmestre et échevins.

Les dispositions de cet arrêté ne sont point applicables aux administrations de bienfaisance qui ont été renouvelées périodiquement en conformité de l'arrêté du 7 germinial an 7.

Nous avons déjà dit hier que la grande salle de l'hôtel-de-ville où s'est donné le banquet offert à M. le bourgmestre Jamme était décorée avec beaucoup de goût. On y remarquait le beau buste du roi qu'on doit au ciseau de M. Geefs; le drapeau d'honneur décerné à la ville était exposé, et des arbustes et des plantes rares étaient distribuées avec profusion dans la salle.

Le tribunal correctionnel de Liège a condamné samedi dernier M. Charles Alexandre Bénard à 53 francs d'amende et aux frais, comme prévenu d'avoir exercé illégalement l'art de guérir.

Nous apprenons que MM. Geefs de Bruxelles, notre habile statuaire et Romagnési, sculpteur figuriste et ornementiste de Paris, ont été appelés chez l'évêque, M. Van Bommel, pour être consultés sur les améliorations importantes sous les rapports de l'art que l'on se propose de faire à notre Cathédrale.

M. Romagnési chargé de l'ensemble du projet s'en occupe actuellement. Son travail, déjà fort avancé est, dit-on, très remarquable et prouve qu'il a fait de la sculpture du moyen âge une étude spéciale et approfondie. Cet artiste s'occupe cependant aussi de la sculpture moderne, et sa maison de Paris, connue si avantageusement, fournit à cette capitale et à l'étranger les riches sculptures de palais et d'appartemens particuliers.

Nous croyons être utiles en annonçant que M. Romagnési se propose de rester quelques jours en notre ville, où il a déjà fourni beaucoup d'ornemens de sa composition. La société du passage LEMONIER lui a confié la décoration de cet édifice.

L'évêque a commandé à M. Geefs, au prix de 30 mille francs, trois statues en marbre blanc qui doivent servir de soubassement à la chaire de vérité de cette église. Ces statues représenteront l'une la religion, qui occupera le milieu; les deux autres St.-Pierre et St-Paul, qui seront placés aux deux côtés. (Espoir.)

THEATRE.

Si nous ne disons rien du théâtre, c'est qu'en vérité, il n'y a rien à en dire. Depuis assez longtemps, l'ordinaire quotidien s'est composé de pièces dont nous avons déjà parlé plusieurs fois à nos lecteurs. Un petit vaudeville, le *Capitaine Roland*, est venu dimanche dernier interrompre la monotonie du répertoire. Cet ouvrage a été accueilli avec une certaine faveur. Hier enfin, nous avons vu apparaître sur notre scène un artiste du théâtre de Bruxelles, M. Bernard-Léon. Cet acteur a paru dans trois pièces, *L'Ambassadeur*, *Michel Perwin* et le *billet de Loterie*. Ces ouvrages sont usés, comme on sait, pour notre public, et cependant M. Bernard-Léon a su exciter souvent l'hilarité de l'assemblée. Dans *L'Ambassadeur*, sa verve a réchauffé celle de ses camarades, et Mme Josse, entr'autres, n'a jamais paru plus piquante sous les traits de *Zanetta*.

Puisque nous disons aujourd'hui quelques mots de notre spectacle, nous saisissons cette occasion pour constater le succès qu'a obtenu Mme. St-Ange lundi dernier dans le rôle d'Isabelle de *Robert*. Quoique l'assemblée fut peu nombreuse, l'actrice se sentait appréciée, aussi jamais elle n'a dit mieux peut-être la grande scène du 4^{me} acte.

Nous avons déjà payé à quelques-uns de nos artistes le tribut d'éloges qu'ils ont mérité dans le bel ouvrage de Casimir Delavigne, *Don Juan*. Eh bien! il y a justice à dire qu'ils ont fait de nouveaux progrès. Nous leur soumettrons cependant quelques observations. Mme. Josse-Ernest dit la plus grande partie de son rôle avec beaucoup de grâce et de sensibilité; mais dans les endroits pathétiques, quand sa voix s'élève à un certain diapason, elle cesse d'être agréable, son organe a quelque chose d'aigre, de criard, qui ne pouvait appartenir à la belle Dona Florinde. La voix de l'artiste doit toujours rester pure. La mélodie continue de son talent. — M. Xavier dit très bien toutes les premières scènes de l'ouvrage, mais la situation devient quelquefois écrasante pour l'artiste, et il lui faudra certes du temps et des études, pour se mettre à la hauteur de son rôle. Il pourrait toutefois chercher à réformer dès aujourd'hui le débit saccadé dont il a contracté l'habitude. M. Racon donne au personnage de Don Quésada une couleur trop ridicule. Un conseiller de Charles Quint ne peut devenir, même en vieillissant, un véritable *Cassandre*.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

JEUDI, 2 février 1837. Deuxième représentation de M. BERNARD-LÉON, premier comique du théâtre-royal de Bruxelles.

La reprise de RABELAIS, vaudeville. — Les VIEUX PÊCHES. — Les FEMMES D'EMPRUNT, vaudevilles.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 31 JANVIER.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.
 Décès : 2 garçons, 4 hommes, 4 femmes; savoir : Jacques Thonard, âgé de 79 ans, armurier, rue Xhovémont, veuf de M. D'égée. — Noël Dans, âgé de 57 ans, limeur, domicilié à Herstal, veuf de Barbe Ghaye. — Toussaint Delbouille, âgé de 41 ans, armurier, faubourg Saint-Gilles, célibataire. — Mathieu Dechesne, âgé de 35 ans, armurier, rue Haut Prez, célibataire. — M. A. D. J. Delsupexhe, âgé de 40 ans, sans profession, rue d'Amay, épouse de Laurent Ferdinand Forgeur.

ANNONCES.

UNE PLACE DE CHANTRE AU LUTRIN étant vacante A LA CATHÉDRALE de Liège, les aspirants peuvent se présenter au concours qui aura lieu dans ladite église vendredi 3 février 1837, à dix heures et demie du matin, munis de certificats de moralité.

QUARTIER CARNI A LOUER,
RUE ST. JEAN EN ILE, N° 793. 182

VENTE PUBLIQUE
DE
LIVRES ET DE MEUBLES
EN MAHONI,

Aujourd'hui mercredi 1^{er} février, demain jeudi, et jours suivants s'il y a lieu, continuation, à 2 heures précises, de la belle vente de livres du fond de F. CANONGETTE et C^o, rue Pont d'Avroy, n° 577, à Liège.
Demain jeudi la vacation commencera par la vente des meubles, après lesquels on continuera les livres.
Voir pour plus de détails l'annonce de samedi dernier. 183

A LOUER
HABITS ET COSTUMES
DE CARNAVAL.

On trouve chez LOUIS POITRON, rue Jamin St-Rock, N. 324, vis-à-vis l'hôtel des Messageries, rue Souverain-Pont, un bel assortiment d'habits et costumes de Bal; savoir:
Beaux Dominos en soie et percale, tout neuf; Habits; Gilets et Culottes d'avocats, en velours, en soie et en satin; Habits de vieille femme en soie et en coton, Habits de paysan; chapeaux d'homme et de femme, ancien modèle, etc., etc.

A LOUER
BELLE MAISON DE COMMERCE,
Rue du Pont, N. 883.
S'adresser N. r. bis, Quay St-Léonard. 159

REVENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE
D'UNE MAISON

COMPOSÉE DE DEUX HABITATIONS, N° 137 ET 138, SISE A ANS ET GLAIN, Avec 3 verges grandes 8 petites de jardin.
Ces immeubles seront réexposés en adjudication publique, mardi 7 février 1837, à 10 heures du matin, en l'étude de M^o PARMENTIER, notaire à Liège, sur la mise à prix de 2,915 frs. y compris le montant de la surenchère. 000
BON VIN DU PAYS à 17 cents la bouteille, 1^{re} cuvée à 25 cents, Hors-Château, n° 459, derrière la Fontaine St-Jean, à la Grosse Bouteille. 177

LOCATION D'UNE FERME
POUR EN JOUIR LE 15 MARS PROCHAIN,
ET VENTE PUBLIQUE D'UN MOBILIER DE FERME.

LE SAMEDI 11 FÉVRIER 1837, à 10 heures du matin, en la demeure du sieur Simon Tombour, cabaretier, à Oleur, le notaire FRANCKEN exposera en location aux enchères publiques,

UNE FERME,
AVEC JARDIN, PRAIRIES ET TERRES,

Contenant 30 bonniers, située à KEMEXHE, appartenant aux enfants François Melon de Kemexhe.
S'adresser à Mr. T. J. SACRÉ, à Kemexhe, tuteur desdits enfants, et audit notaire FRANCKEN, à Villers-l'Évêque, pour connaître les conditions.

 LE LUNDI 13 FÉVRIER 1837, à 9 heures précises du matin et jour suivant, s'il y a lieu, le tuteur desdits enfants François MELON, fera vendre au plus offrant par ledit notaire FRANCKEN, le BEAU MOBILIER garnissant ladite ferme à Kemexhe, consistant en 10 chevaux et poulains, 8 bêtes à cornes, 2 porcs gras, 10 cochons dits nourris, 2 charriots, 1 charrette, char-rues, herse, rouleaux, traits, chaînes, instrumens de grange, batterie de cuisine, chaises, garde-robes, buffets, horloge, étainerie, cuivre-rie, lits, matelats, linges, 1,000 bottes de fèves et de trèfles, pommes de terre, et autres objets.
A CRÉDIT moyennant caution. 149

A VENDRE
UNE
BELLE PROPRIÉTÉ,
SITUÉE A LIÈGE, AU PERY,

Composée d'UNE JOLIE MAISON et d'un autre bâtiment avec porte cochère et jardin de cinq verges grandes, le tout entouré de murs, garni d'arbres portant les meilleurs fruits de toute espèce et dominant sur la ville.
S'adresser au notaire PAQUE. 180

PROGRAMME
DU CONCERT

QUI SERA DONNÉ LE 3 FÉVRIER,
A LA SALLE ST JACQUES
PAR ETIENNE SOUBRE,

PREMIÈRE PARTIE.
1. Fantaisie pour grand orchestre, par E. Soubre.
2. Air des *Gueux des Bois*, opéra inédit, composé par Et. Soubre, chanté par M. L., amateur.
3. Grand septuor militaire, composé par Hummel. La partie de piano sera exécutée par M. L. Ledent.
4. Air du Maître de Chapelle, chanté par M. P., élève du Conservatoire.
5. Septuor des Huguenots, chanté par MM., amateurs

DEUXIÈME PARTIE.
1. Ouverture des Brigands (drame de Schiller), composée par Etienne Soubre.
2. Piff Paff, chanson Huguenote par Meyerbeer, chanté par M. B., amateur.
3. Chœur des Bohémiens, composé par Et. Soubre et chanté par MM., amateurs.
4. Le Moine, scène de Meyerbeer, chantée par M., amateur.
5. Grande fantaisie pour piano solo, sur des motifs de Bellini, composée par S. Thalberg, exécutée par M. Ledent.
6. Amour. — Lucciola, romances composées par Etienne Soubre et chantées par M. V., amateur.
7. Grand chœur de la Norma, de Bellini, chanté par MM., amateurs et élèves du Conservatoire.

On d'avance peut se procurer des billets au Conservatoire ou rue de l'Étuve, n° 716.
Prix de souscription : 3 francs.

VENTE DE MAISONS ET TERRES
SITUÉES A LA BOVERIE.

LUNDI SIX FÉVRIER 1837, dix heures du matin, le notaire KEPPENE vendra aux enchères en son étude à Liège
1. UNE MAISON située au hameau des Venues, n. 153, tenant d'un côté à M^o Nagant, d'un autre à Detombay.
2. UNE MAISON avec jardin située au hameau de Froidmont, tenant d'un côté à Philippin, d'un autre à Lejaxhe et Leblanc.
3. UNE PIÈCE DE TERRE située à la ruelle des Forêts, contenant trois verges grandes onze verges petites, tenant du levant à la dite ruelle, du midi à la veuve Jacquet, du nord à Laurent Lejeune.
4. UNE PIÈCE DE TERRE située aux champs de Bernimolin, tenant de deux côtés à M. Hubert, d'un troisième à Joseph Simonis, d'un quatrième à la ruelle des aies.
Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire, rue St-Hubert, n. 591.

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

Les syndics provisoires de la faillite de Joseph JAMME, ci-devant négociant, demeurant à Liège, rue des Tanneurs, invitent les créanciers de la faillite à se présenter dans le délai de quarante jours, en l'étude de M. Jules DEL MARMOL, avocat, rue Bonne Fortune, n° 445, par eux ou par leur fondé de pouvoirs, à l'effet de déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, et de leur remettre leurs titres de créances ou de les déposer au greffe du tribunal de commerce, il leur en sera donné récépissé.
Liège, le 31 janvier 1837.
Jules DEL MARMOL, Eugène MOXHON, Walthère FRÈRE, avocats. 181

MIGRAINE ET SURDITÉ.

BROCHURE, 2^e ÉDITION,
PAR LE DOCTEUR MÈNE MAURICE,

Contient les découvertes et documens pour se guérir soi-même de ces deux affections, quelles qu'en soient la nature et l'ancienneté. Le grand nombre de belles cures qu'elle renferme, opérées chez les notabilités les plus recommandables (avec adresse) ne laissent plus d'incertitude. Prix 1 fr. 50 c. DÉPÔT chez M^o GILLON NOSSENT, à LIÈGE, Pont d'Île, JOURDIN, pharm., à NAMUR. 434

SIROP PAIN DE NAZARABIE

Pectoraux fortifiants et anti-phlogistiques, autorisé par brevet du Roi, un rapport de la faculté de Paris, et 54 certificats des premiers médecins accordés à DE LANGREMER, pour guérir les rhumes, catarrhes, asthmes, toux, coqueluche, enrouemens, palpitations, et les maladies de poitrine les plus opiniâtres; 1 fr. 25 c. la boîte, 2 fr. la bouteille. Dépôts dans les pharmacies de M^o Etienne, à Verviers; Van West-Diens, à St. Trond, où l'on trouve le RACAHOUT des ARABES, aliment des personnes faibles, nerveuses, affectées de maladies de l'estomac et des intestins. Ferdinand Froidbise, rue Pont d'Île, à l'Arbre d'Or, n° 831, à Liège. 466

MAISON A VENDRE,
QUAI DE LA SAUVENIÈRE,
AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'Île, n° 32.

BOURSES.

PARIS, LE 30 JANVIER.

Cinq pour cent, . . .	109 10	Esp. D. diff. s. int.	41 3/4
Trois pour cent, . . .	79 75	• Dt. pas. s. int.	7 0/0
Act. de la B. de Fr.	2405 00	Belgic. Empr. 1832	600 0/0
Napl. Cert. Falc.	98 50	Banque de Belg.	1357 50
Esp. Ardoin 1834.	25 3/4		

AMSTERDAM, LE 30 JANVIER.

Holl. Dette active.	101 3/8	Inscr. au gr. livre.	66 3/4
Dito 2 1/2.	55 13/16	Certific. à Amst.	95 1/2
Différée.	117 1/28	Pologne. L. n. 500f.	140 1/2
Billet de change	22 13/16	Lots de Rd. 50 f.	413 0/0
Syndic. d'amort.	94 11/16	Espagne. E. Ard.	23 3/4
• 3 1/2.	78 1/4	Dito grd.	23 3/16
Soc. de comm. P.-B.	179 3/8	Dette différ. anc.	8 1/8
• nouvelle.	102 1/2	• nouv.	00 0/0
Russie, H. et Cr. 5	104 1/8	• passive.	6 3/4
• 1829, 5	104 1/2	Autriche. Métal. 5.	100 1/8

ANVERS, LE 31 JANVIER.

ANVERS. Det. activ.	405 0/0	A. NAPLES. Cert. Falc.	92 1/2	P
• Det. différ.	44 0/0	A. STAT-RO. Lev. 1832.	060 0/0	A
Emp. de 48 mill.	100 1/2	• à An. 1834.	101 0/0	A
HOLL. Dette active.	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
AUTRICHE. Métalli.	103 3/4			
Lots de fl. 100.	000	Amst., c. jours.	3 8 1/2 p	A
• de fl. 250.	424 0/0	Rotterd., idem.	3 8 1/2 p	A
• de fl. 500.	706	Paris, idem.	3 1/2 p	A
Poloc. Lots fl. 300.	119 1/2	Lond. pr. Estr. c. j.	3 1/2 p	A
• n. 500.	149 1/2	• 2 mois.	3 1/2 p	A
BRÉSIL. E. à L. 1834	85 3/4	Ham. pr. 40 Hd. c. j.	39, 6 1/2	P
ESPAÑ. Emp. 1834.	23 3/4	D. dif. 1834.	35 1/4	A
D. dif. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 0/0	A
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	1 1/4 p. c.	
Dette diff.	0 0/0			

CHANGES.

Amst., c. jours.	3 8 1/2 p	A
Rotterd., idem.	3 8 1/2 p	A
Paris, idem.	3 1/2 p	A
Lond. pr. Estr. c. j.	3 1/2 p	A
• 2 mois.	3 1/2 p	A
Ham. pr. 40 Hd. c. j.	39, 6 1/2	P
D. dif. 1834.	35 1/4	A
• 2 mois.	35 0/0	A
Bruxelles et Gand.	1 1/4 p. c.	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 31 JANVIER 1837.
Les fonds Espagnols ont été assez fermes au commencement de notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 23 1/2 5/8 3/4 après 23 5/8 et reste 23 1/2 argent.
Primes à un mois 25 p. c. dont 1 p. c. et cours.
On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 31 JANVIER.

COURS	ACTIONS.
Emp. Rotsch.	Act. Société Gén. 738 0/0
Fin cour. 100 0/0	Act. de la S. de C. 31 0/0
Pr. 4 m. d. t. 000 0/0	Act. la B. de B. 430 1/2
• 1836, 4 1/2.	Act. C. Sam. et O. 000 0/0
• Fin cour. 00 0/0	Act. des Hauts-F. 000 0/0
• pr. 4 m. d. t. 00 0/0	Act. Charb. Flenu. 000 0/0
Dette activ. 2 1/2.	Act. Banq. fonc. 89 1/2
E. de la ville 1832 000 0/0	Act. Ch. H. et W. 000 0/0
Dette active holl. 53 3/4	Act. Ch. Schlessin. 000 0/0
Rente domaniale 96 3/4	Act. Entr. Indust. 120 0/0
BRÉSIL. 1834.	Act. Ch. Lev. du E. 105 1/2
AUTRICHE. Métall. 103 3/4	Act. S. d'Ougrée. 000 0/0
ROME. 1832.	Act. S. Sars-Lonch. 000 0/0
NAPLES. Falconnet 92 1/2	Act. Che de fer. 00 0/0
• Banque Tav. 00 0/0	Act. S. de Vennes. 000 0/0
PORT. Dona Maria. 00 0/0	Act. bat. à V. Anv. 0 0 0/0
ESPAÑ. Ard. 1834. 23 1/2	Act. S. St. Léon. 0 0 0/0
• Fin cour. 00 0/0	Act. S. Clatelin. 000 0/0
• gros. pièces. 00 0/0	Act. S. Verriers. 000 0/0
• pr. 4 m. d. t. 26 1/2	Act. Ecl. gaz. rés. 00 0/0
• différée 1834. 00 0/0	Act. S. Raffinerie. 000 0/0
• anc. 00 0/0	Act. Verr. Charl. 000 0/0
• dette passive. 00 0/0	Act. Expl. l'Espér. 112 0/0
	Act. des Brasseries 102 0/0
	Act. Librairie II. 000 0/0
	Act. Typogr. W. 100 1/0
	Act. Fabr. Tapis. 000 0/0
	Act. Fabr. de fer 000 0/0
	Act. Mutual. ind. 111 1/2
	Act. C. de Bruges 104 1/2
	Act. H. F. Monc. 112 0/0

VIENNE, LE 20 JANVIER.
Métalliques, 104 5/8. — Actions de la banque, 1263 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 31 JANVIER.
Le 3 mâts américain Neva, v. de Savannah, ch. de 1,099 balles coton.

PLACE D'ANVERS, LE 31 JANVIER.
Café — Les opérations restent peu animées dans cette fête. Elles se sont bornées aujourd'hui à 100 balles Batavia, à 33 1/4; 50 balles Saint-Domingue, bonne qualité, à 32 1/2 c.; 50 balles Sumatra, bonne marchandise, à 30 c., et une petite partie de Chérifon jaune, à 37 1/2 c.
Sucre brut. — 100 caisses Havane blond ont été traitées à prix divers.
Sucre raffiné. — Les affaires dans cette denrée sont complètement insignifiantes, faute de marchandise disponible. Nous sommes surtout dépourvu de pains méis fines qualités et lumps.
Epices. — Une partie de 1,000 balles poivre a trouvé acheteur, à 20 cents entrepôt.
Grains. — Des affaires assez importantes ont eu lieu depuis hier. On a cité 4,000 hectolitres seigle et 3,000 dito froment blanc entrepôt, à prix inconnus pour l'exportation.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.